

## Notes de Version Élap Finance v2.9.9.9

	<b>Nouvelles fonctionnalités</b>
<i>Infinoe</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le dossier de présentation présente une nouvelle option représentant le budget principal et ses enfants hors Budgets Annexes, permettant de visualiser les données telles que transmises à Infinoé pour le flux détaillé du budget principal ;</li> <li>Envoi des liasses budgétaires de l'entité juridique lors de la validation d'un BI ou d'un BR ;</li> <li>Envoi des liasses budgétaires des budgets validés de l'entité juridique pour un exercice lors du démarrage des flux infinoe de cet exercice.</li> </ul> <p>Liste des tableaux envoyés à Infinoé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>pour les OCB T2 à T10 (ABP, DESP, EFP, OCTP, SPP, PTP, RFP, OPP, TSBCP);</li> <li>pour les OHCB T2 à T6 (SPP, DESP, OCTP, PTP, OPP).</li> </ul>
<i>Gestion des pièces jointes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tag "Ne pas hériter" permet de ne pas visualiser une pièce jointe sur les objets de gestions sous-jacents (par exemple une pièce jointe ajoutée sur un EJ avec ce tag ne sera pas visible sur le SF) ;</li> <li>Le tag "Ne pas transmettre au trésorier" permet, pour les EPS/FPT, de ne pas ajouter certaines pièces jointes sur le mandat lors du mandatement de la liquidation ;</li> <li>Le tag "Pièce Chorus" est ajouté aux pièces jointes téléchargées depuis Chorus, permettant d'empêcher leur suppression ;</li> <li>Les tags sont désormais modifiables, y compris sur les pièces validées ;</li> <li>Il est désormais possible de supprimer des pièces jointes sur des objets de gestions validés. Ce droit particulier est donné par défaut aux utilisateurs disposant du rôle "Administrateur des référentiels" via la procédure "SUPP_PJ_VALIDÉ".</li> </ul>
<i>Annulations de mandats</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les EPS/FPT***, l'annulation de mandat fait désormais référence au mandat d'origine. Il est nécessaire de saisir le mandat d'origine pour charger les lignes d'EJ/SF référencées dans le mandat et pouvant être annulées. Le numéro de SF apparaît également sur chaque ligne d'annulation de mandat.</li> </ul>

	<b>Améliorations</b>
<i>Infinoé</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rapport de contrôle du référentiel Opération indique l'établissement concerné ;</li> <li>• Ajout du paramétrage des codes Infinoé pour les natures de regroupement "Recettes Globalisées" et "Recettes Fléchées" ;</li> <li>• Les référentiels destination/origines ont été retirés des flux journaux sur les comptes de classe 3, 4 et 8 à la suite d'un trop grand nombre d'erreurs renvoyées par Infinoé ;</li> <li>• Il n'est plus possible de supprimer un document budgétaire s'il a été transmis à Infinoé ;</li> <li>• Un nouveau contrôle bloque la clôture de l'exercice si tous les flux transmis à Infinoé ne sont pas correctement intégrés ;</li> <li>• Une alerte prévient les utilisateurs dans le cas où plusieurs destinations, sur des établissements différents appartenant à la même entité juridique, sont paramétrées avec le même code Infinoé afin de les informer que les données transmises sur ces destinations seront restituées sur la même destination dans Infinoé ;</li> <li>• Le support ELAP dispose d'un outil d'administration permettant de renvoyer un flux Infinoé correspondant à un tableau budgétaire.</li> </ul>
<i>Budget</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La nomenclature M43 a été ajoutée dans le choix des nomenclatures, en remplacement des M43_A et M43_D. Le choix de la nomenclature est saisissable sur tout type d'établissement.</li> </ul>
<i>Chorus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors d'une erreur de connexion à Chorus, le message d'erreur technique sera ajouté au message d'erreur utilisateur, permettant de faciliter sa résolution ;</li> <li>• Lors du recyclage d'une facture Chorus, si le fournisseur modifie la facture dans Chorus pour l'émettre de nouveau, celle-ci est automatiquement mise à jour dans Elap Finance et remise au statut "Import Chorus" ;</li> <li>• Lors du rejet/recyclage d'une facture Chorus, si la communication avec Chorus est en échec et ne permet pas la mise à jour du statut de la facture, un message d'information apparaît pour l'utilisateur l'informant qu'une mise à jour manuelle de la facture est nécessaire.</li> </ul>
<i>DCR</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La saisie analytique dans l'onglet Budget de la DCR-D est améliorée afin de sélectionner la base analytique (Dépense ou Recette) en fonction de la nature budgétaire saisie et du type de montant saisi.</li> </ul>
<i>DCO</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un commentaire est ajouté lorsqu'une DCO est créée par la duplication d'une DCO existante.</li> </ul>
<i>COFI</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est possible de dé-sceller un COFI si le BR de l'exercice suivant n'a pas été envoyé à Infinoé.</li> </ul>

	<b>Corrections</b>
<i>Infinoe</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le rapport d'erreur sur les nomenclatures ne vérifie plus les origines si elles ne sont pas actives au budget ;</li> <li>L'envoi de destinations sur un sous-établissement disposant d'un référentiel différent de son établissement principal a été corrigé.</li> </ul>
<i>Budget</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La validation du budget initial/budget primitif ne supprimait plus les crédits créés par le budget provisoire ;</li> <li>Dans le tableau 4 OCB (EFP), la variation de trésorerie fléchée ne reprenait pas le bon montant du tableau 8 ;</li> <li>Dans le dossier de présentation du tableau 4 du BR, les données du COFI N-1 ne s'affichaient pas ;</li> <li>La modification d'un virement budgétaire contenant 2 lignes avec la même imputation budgétaire générait une erreur ;</li> <li>Le filtrage par pièce dans le grand livre budgétaire générait une erreur ;</li> <li>La saisie du tableau des opérations pour compte de tiers a été corrigée.</li> </ul>
<i>Dépenses</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le total à payer d'un mandat pouvait présenter une erreur de calcul lié à l'arrondi.</li> </ul>
<i>Comptabilité Générale</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le rejet d'un mandat ne permettait pas de saisir le motif de rejet ;</li> <li>Lors de la prise en charge d'une DP, les DV saisies en retenues ne se lettraient plus automatiquement avec la DP.</li> </ul>
<i>Trésorerie</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'était plus possible de supprimer un rapprochement bancaire dévalidé n'ayant pas généré d'écriture en comptabilité, désormais ce contrôle est limité aux rapprochements bancaires ayant généré des écritures sous forme de DV-C et pour les établissements ayant activé la transmission Infinoé ;</li> <li>Lors du rejet d'un rapprochement bancaire et de sa modification, les écritures précédemment rapprochées n'étaient plus visibles.</li> </ul>
<i>Réimputation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un commentaire est ajouté lors de la suppression d'une réimputation.</li> </ul>
<i>Interfaces</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'API de création des tiers a été sécurisée afin de ne pas pouvoir créer 2 tiers avec le même numéro lors de 2 appels simultanés ;</li> <li>Les appels API issus de AGEv11 ont été adaptés pour ne plus être en erreur suite à une amélioration de la sécurisation des API de la version précédente.</li> </ul>
<i>Référentiels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lors de la saisie d'une cession sur un tiers, référençant un marché, une erreur pouvait se générer si le marché était lui-même en cours de modification.</li> </ul>
<i>Technique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La méthode de calcul des arrondis a été uniformisée pour utiliser la méthode dite arithmétique ;</li> <li>L'utilitaire de recalcul de la comptabilité d'engagement a été corrigé pour les FPT, plusieurs erreurs concernaient les liquidations directes, les marchés, et le recalcul dans un contexte AP/CP ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une erreur pouvait provoquer des incohérences à la suite d'une validation en masse de pièces pour lesquelles au moins une anomalie était détectée.</li> </ul>
--	--

### Notes de Version Élap Finance v2.9.9.12

	<b>Corrections</b>
<i>DCR-D</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'onglet Budget n'était plus affiché pour certains types d'établissements empêchant de voir / saisir des corrections de comptabilité budgétaire.</li> </ul>
<i>Validation en masse</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les validations en masse dont une pièce était en anomalie pouvait laisser les autres pièces sélectionnées dans un état incohérent. Par exemple, si des DP étaient concernées, cela les empêchait de se présenter dans la liste des paiement du module Trésorerie.</li> </ul>

La mention "Module optionnel" signifie que le module n'est pas activé par défaut. Nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial pour en avoir une présentation.

\* La mention "Pour les OCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organisation en Comptabilité Budgétaire", c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en AE, CP et Recettes.

\*\* La mention "Pour les OHCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organismes Hors Comptabilité Budgétaire, c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en Charges / Produits et optionnellement en AE.

\*\*\* La mention "Pour les EPS/FPT" veut dire que le sujet concerne seulement les "Établissement Public de Santé" et ceux de la "Fonction Publique Territoriale" établissements appliquant la réglementation M21/22 ou M4.